

A lire attentivement
et
A conserver



CHARTRE DES PATIENTS

Le réseau « GRANDIR » regroupe des professionnels de santé libéraux, des secteurs privé et public, ainsi que tous les professionnels du champ médico-social qui souhaitent coordonner leur activité autour de la prévention et la prise en charge de l'obésité pédiatrique, sur tout le territoire guadeloupéen.

Le réseau est géré par une association loi 1901, la Société Guadeloupéenne de Pédiatrie, et bénéficie de subventions de la Caisse Générale de Sécurité Sociale.

LES OBJECTIFS DU RESEAU « GRANDIR » :

- **améliorer de l'état de santé** de votre enfant, l'obésité ayant des conséquences sur sa santé actuelle et future.
- **faciliter l'accès aux soins** et permettre une **prise en charge pluridisciplinaire** avec plusieurs niveaux d'actions : diététique, modification des habitudes de vie, activité physique.

INTEGRATION AU RESEAU :

- Les parents ou tuteurs de l'enfant sont informés par un professionnel ou un établissement de santé, de l'existence, du fonctionnement et des modalités d'accès au réseau.
- Les parents qui souhaitent que leur enfant soit pris en charge dans le cadre du réseau « GRANDIR » signent un "BULLETIN D'ADHESION" en témoignage de leur consentement libre et éclairé.

DOSSIER MEDICAL PARTAGE ET CONFIDENTIALITE :

Le patient et ses parents sont informés :

- que la signature de la présente "CHARTRE PATIENT" entraîne la saisie des données médico-sociales les concernant dans un dossier médical partagé géré par le réseau « GRANDIR ».
- que ce dossier médical partagé sera accessible à l'ensemble des professionnels qui assurent sa prise en charge afin que la communication entre ces professionnels permette une prise en charge coordonnée de qualité.
- que les parents peuvent accéder aux informations contenues dans son dossier médical partagé géré par le réseau en s'adressant au médecin le prenant en charge au sein du réseau.
- que le réseau garantit la confidentialité des informations personnelles, médicales et sociales qui le concerne. Son accord est nécessaire pour le partage de ces informations.
- que les informations contenues dans le dossier médical pourront être utilisées de manière anonyme et globale avec les données des autres enfants du réseau dans un but épidémiologique et d'évaluation du réseau.

VOS DROITS :

Les parents de l'enfant sont libres d'accepter ou non de bénéficier du réseau « GRANDIR » sans que cela soit préjudiciable à la prise en charge de l'enfant.

Le patient est libre de quitter le réseau à tout moment. Pour cela, il en informe simplement le réseau ou l'un des professionnels de santé assurant son suivi.

Le patient dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données médicales qui le concernent.

Il peut à tout moment demander des informations complémentaires à son médecin traitant ou au coordinateur du réseau.

VOS DEVOIRS :

Il est important que vous soyez impliqué et actif dans la prise en charge de la santé de votre enfant.

Les propositions thérapeutiques et éducatives sont prises en accord avec la famille.

Le patient et sa famille s'engagent :

- à **suivre le protocole de soins et de suivi** qui leur sera proposé par le médecin.
- à **participer activement aux recommandations** qui leurs seront préconisées par leur médecin traitant ou tous autres partenaires du réseau sur une période d'au moins 2 ans, durée d'engagement dans le réseau.